

L'An deux mille vingt-quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le Mardi 5 mars 2024.

Etaients présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, , GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE à M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme BAILLEUL Marilyne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL à M. RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL,
- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

Excusés :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREAUTE,
- M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme SCHUFT Emmanuelle

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	21
Nombre de votants	40

Délibération n° 024/2024

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT POUR 2024 VISANT A ASSURER UNE CONTINUITE DE SERVICE DE LA FILIERE A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP) DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT POUR 2024 VISANT A ASSURER UNE CONTINUITE DE SERVICE DE LA FILIERE A RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS (REP) DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagnes de Caux ;
Vu les articles L. 541-10 et R.543-53 à R.543-65 du code de l'environnement ;

La prolongation de l'agrément de la Filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) des emballages ménagers et papiers graphiques est arrivée à son terme le 31 décembre 2023.
A ce jour, les pouvoirs publics n'ont pas validé l'ensemble des éléments permettant la contractualisation avec un éco-organisme agréé pour la période 2024-2029.

Afin de palier à cette période transitoire, il est nécessaire d'assurer la continuité des soutiens et de la reprise, et ce jusqu'à la signature du nouveau Contrat-Type Unique, tant pour les emballages ménagers que pour les imprimés papiers et papiers à usage graphique.

Dans ce contexte, la Société Agréé propose un avenant prolongeant le Contrat jusqu'au 31 décembre 2024, et étend son périmètre aux imprimés papiers et papiers à usage graphique.

Si les conditions de la coordination entre les éco-organismes de la Filière ne sont pas réunies, le Contrat, tel que prolongé et mis en conformité de plein droit avec les dispositions du Cahier des Charges de la Filière, demeure applicable et reconductible par période d'un an jusqu'au 31 décembre 2029.

Le Contrat-Type Unique, une fois signé, se substituera au présent Contrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 38 voix Pour et 2 abstentions de M. BASILLE André et M. VAUCHEL Benoît.

- **D'AUTORISER** le Président à signer électroniquement l'avenant pour 2024 visant à assurer la continuité des soutiens et de la reprise au 1er janvier 2024 dans le cadre de la Filière REP des emballages ménagers et papiers graphiques ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer électroniquement tout document relatif à cette affaire ;
- **D'AUTORISER** le Président à inscrire les recettes au budget 2024.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE